



## Déclaration CGT – CTM du 8 juillet 2022

Monsieur le secrétaire général,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers camarades,

Comme nous venons de demander le retrait de l'ordre du jour des deux derniers points pour information, et que vous avez répondu favorablement à notre demande, notre déclaration liminaire sera courte, afin de passer rapidement à l'examen des points présentés pour avis.

Nous n'aurons pas de déclaration sur le fond, sur les missions de nos ministères puisque bien malin qui pourrait dire aujourd'hui quelles seront les attributions de ceux-ci et surtout quels projets porteront nos ministres, notamment en terme de planification écologique. D'ailleurs, nous réitérons notre demande de rencontrer les ministres avant la tenue du prochain CTM. Et puis, soyons fous, nous demandons aussi que le ministre de la transition écologique préside le CTM de ce ministère comme il se devrait.

Nous nous contenterons donc aujourd'hui de vous poser quelques questions précises.

### **Sur les mobilités :**

Nous ne comprenons pas que les résultats des mobilités soient publiés en plusieurs phases, du 15 juin au 13 juillet pour une affectation en septembre, avec l'obligation pour les agents d'en chercher les résultats sur plusieurs espaces différents pour peu qu'ils aient postulé sur des postes en administration centrale ou service déconcentré, ou bien au CEREMA, ou encore à VNF. N'y aurait-il pas un moyen de simplifier et d'harmoniser ce processus ? Si non pourquoi ? Nous vous demandons dès maintenant d'appliquer une communication globale, puisque les résultats dans les Etablissements sont connus et que le ministère doit publier un complément le 13 juillet.

D'autre part, toujours concernant les mobilités, comment expliquez-vous qu'une situation individuelle signalée sur la plateforme partagée soit vue par l'administration le 20 juin alors que les résultats de la mobilité pour laquelle l'agent postulait ont été publiés le 15 juin ?

### **Sur les discriminations :**

à l'OFB

La CGT et la FSU ont fait une demande d'enquête du service de l'OFB Corse du Sud, compte tenu de la maltraitance d'agents et d'un déficit de traitement de constats d'infractions au code de l'environnement (pollution, destruction d'espèces protégées). Les potentats locaux ont réussi à évincer un agent qui luttait pour préserver le milieu contre leurs intérêts financiers. (...)

Le CGEDD a réalisé un audit, tenu secret jusqu'à ce jour, puisque malgré nos nombreuses relances nous n'en avons toujours pas communication. Que cache le ministère ? Qui couvre-t-il, des cadres peu scrupuleux de la protection de l'environnement face aux enjeux financiers, des notables locaux ... ?

à l'ANCT

Récemment un agent en CDD a été licencié. Cet agent recruté en 2020, a été victime de propos racistes. Visiblement le directeur général a confirmé ce fait en le minimisant lors de la CCP examinant le licenciement de l'agent. Au moment des faits, sa hiérarchie a fait pression sur cet agent pour qu'elle ne porte pas plainte au risque de compromettre sa carrière.

Nous vous demandons, Monsieur le secrétaire général, de quel droit un préfet s'autorise ainsi à avoir des comportements et des propos de la sorte ? Nous sommes loin de la mise en œuvre du protocole d'accord sur les discriminations et haines, alors qu'il appartient à tout fonctionnaire et encore plus aux préfets de respecter les fondements de la République.

Une grande majorité, si ce n'est la moitié des agents exerçant à l'ANCT sont des précaires en contrat de courte durée. De nombreux agents, contractuels ou titulaires sont en arrêt maladie et nous vous passons à ce stade le traitement des représentants CGT.

Compte tenu de ces éléments, nous demandons que soit déclenchée en urgence une enquête sur le fonctionnement de cet établissement public sous co-tutelle du ministère.

à VNF

Comment se débarrasser d'agent qui serait en divergence avec les pratiques managériales, le déstabiliser par des reproches infondés ou des accusations diffamatoires, et qui aurait la malencontreuse fortune d'être engagé syndicalement.

à VNF Direction Territoriale Nord Est, la direction aurait apparemment trouvé la recette.

Un agent se voit exclu et éloigné de son service au risque de contaminer ses collègues non pas par la covid, mais parce que cet agent n'hésite pas à faire valoir ses positions et se pose résolument en défenseur d'un service public qui n'a cessé de se dégrader depuis quelques années.

Ce salarié qui a toujours accompli ses tâches aux mieux des intérêts de l'établissement et constamment mis en œuvre les directives qui lui étaient données dérange et la hiérarchie locale fait pression sur lui.

Aujourd'hui il se retrouve en arrêt pour un syndrome anxio-dépressif. Alors, certes le service, à la demande de la CGT a missionné une enquête administrative, mais le mal est fait.

Cette courte liste de situations de discriminations n'est malheureusement pas exhaustive. Nous avons récemment signé avec vous un protocole visant à lutter contre ce type d'agissement, nous vous demandons de veiller à son application pour qu'il ne devienne pas un protocole oublié au fond d'un tiroir.

### **Sur le recours aux cabinets privés :**

Vous avez bien voulu répondre à notre demande récurrente d'information sur le recours aux cabinets privés par le ministère. Vous vous étiez engagé ici à nous donner les éléments transmis à la commission d'enquête du Sénat en toute transparence. Le moins que l'on puisse dire est que votre courrier du 2 juin nous laisse interrogatifs. Nous attendions la communication d'éléments plus précis. Nous ne pouvons pas nous contenter de ces quelques chiffres globaux sur la période 2018-2021. Nous vous demandons plus de précisions. Et bien entendu, une communication désormais régulière sur ces recours aux cabinets conseils, une fois par an serait un minimum.

Et puis certains termes utilisés par vous dans votre courrier, repris du ministère des comptes publics semble-t-il nous interpellent : vous considérez comme des « marchandises » la stratégie et l'organisation du ministère ou encore l'expertise métier. Pouvez-vous nous éclairer sur ce concept ?

**Sur les recrutements au ministère :**

Nous vous avons interrogé au mois de mars sur les recrutements opérés au ministère par l'intermédiaire de Pôle emploi notamment à la Martinique. Vous avez répondu rapidement par écrit à notre demande mais votre courrier ne répond pas aux questions posées. Vous bottez en touche. Vous vous contentez de dire « c'est Pôle emploi qui a pris l'initiative de publier ces postes qui ont par ailleurs été publiés sur la Place de l'Emploi Public et sur les plates-formes du ministère. Ce n'est pas la question que nous vous posions. Nous demandions comment allaient être formés ces contrôleurs, comment ils seraient assermentés, nous vous interrogeons en particulier sur la durée déterminée de trois ans de ces contrats. Peut-être avez-vous prévu de nous apporter ces précisions ici ?

**Quelques questions courtes :**

Qu'en est-il du fameux guide RH promis par Bercy pour le mois de février sur les conséquences du transfert des CPCM vers les centres de gestion financière ?

Nous sommes en attente d'informations de la DGITM sur le transfert des routes dans le cadre de la loi 3Ds. Nous entendons ici ou là que des choses bougent. La DGITM est-elle prête à nous recevoir pour nous informer ?

Le Gouvernement a annoncé une augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice, ce qui correspond environ à 2% du traitement global d'un fonctionnaire. Notre question est : comment allez-vous tenir compte d'une inflation qui s'annonce forte et pour plusieurs années dans le paiement de la dette que vous avez auprès des agents des corps techniques de votre ministère et pour le remboursement de laquelle vous imposez aux agents un étalement sur six ans ? Ces agents connaissent maintenant les sommes dépensées, voire gaspillées pour le recours aux cabinets conseils et ils comparent. Je ne suis pas sûr qu'ils apprécient.

Je vous remercie de votre attention et des réponses que vous apporterez à nos questionnements.